

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 9 Mai 1849.

No. 68.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

INSURRECTION ET BOMBARDERMENT DE GÈNES.—L'agitation dont les dernières nouvelles signalent le commencement à Gènes a eu des suites désastreuses. Après avoir successivement obtenu du général Asaria, commandant, la promesse de ne point rendre les forts aux Autrichiens, puis la remise de deux de ces mêmes forts à la garde nationale, les insurgés ont voulu plus encore. Le mouvement commencé comme une simple démonstration contre l'aristocratie de Novare a pris le caractère d'une révolution véritable, et le 3 avril, après vingt quatre heures de combat soutenu contre le peuple, le général Asaria a complètement évacué la ville. Aussitôt un triumvirat sous le nom de comité de défense publique fut élu et proclama la république. Il se compose de M. Reita, Génois, l'un des coryphées du parti républicain dans la dernière chambre du général de la garde nationale de Gènes, M. Avezzana, l'un des principaux instituteurs du soulèvement, et de M. David Marchio, qui est l'apôtre du socialisme en Piémont. M. Pellegrini l'un des hommes les plus avancés de l'Italie, après avoir refusé le pouvoir exécutif, accepta le portefeuille de secrétaire d'état des ministres du comité. Mais ce triomphe de la population devait être court. Dès le 29 mars, aux premières nouvelles de l'agitation, le général la Marmora avait quitté Parme avec sa division. Il réunit en chemin tous les détachements piémontais qui se trouvaient sur la rive droite du Pô, et le 4 avril il arrivait devant Gènes avec 24,000 hommes. Le général commença par bloquer la ville et sommer les insurgés de se rendre. Sur leur refus, il fit transporter le soir même, les forts avancés et les batteries. Le lendemain matin, il fit attaquer très-vivement les forts de l'Éperon et Begato : l'un et l'autre furent pris, bien que le premier, défendu par des étrangers et par les Génois les plus exaltés, eût fait une vive résistance. Les troupes sardes occupèrent donc le 5 toute la partie du Ponant, le faubourg Saint-Pierre-d'Arena, le fort de la Lanterne ou du Phare, le Môle neuf et la partie de la ville appelée faubourg San-Teodoro, où se trouve le palais Doria, et s'établirent avancées jusqu'à la porte Saint-Thomas. Les personnes qui connaissent la ville de Gènes, comprennent par ces détails, que la ville même, avec ses fortifications propres, restait encore au pouvoir des révoltes. Le général de la Marmora avait, de plus, fait occuper la hauteur de Saint-Esch, qui domine la porte Saint-Thomas et le bastion de Saint-George. Maître de tous les dehors du côté du Ponant, il commençait à opposer, sur le cours du Bisagno, rivière du levant, vers la porte Romaine et le faubourg Saint-Vincent. A onze heures du matin, quelques hommes prirent l'initiative de vouloir préserver la ville des malheurs qui la menaçaient, se présentèrent avec les consuls étrangers, au général de la Marmora, sollicitant une suspension d'armes de trois heures pour traiter d'une capitulation, et expédier des députés auprès du roi de Turin. La suspension d'armes avait été accordée, mais plus d'une heure avant son expiration, la foule des révoltés reconstruisait le feu à l'improviste. Le général piémontais, se voyant trahi, et jugeant bien que la force seule pourrait dompter les rebelles, a commencé à faire canonner et bombarder la ville, où déjà éclataient quelques incendies, et dont plusieurs maisons étaient détruites. Tel était l'état des choses le 5 avril. Les Piémontais n'avaient pas encore pénétré dans la ville même ; les combats dans les rues et contre les barricades, dont on a parlé, ont eu lieu dans le faubourg Saint-Théodore, vis-à-vis la porte Saint-Thomas, qui n'était point encore au pouvoir des troupes royales. Tout en continuant à se défendre ainsi, les Génois ont expédié, à Turin, deux députés, M. Spinola et le marquis de Pallavicini, pour faire leur soumission, ou implorer une amnistie. Mais, s'il faut en croire des nouvelles ultérieures, auxquelles les détails qui précèdent donnent toute vraisemblance, Gènes aurait été emportée de vive force par le général la Marmora, le 6 au matin, avant que ses délégués eussent pu remplir leur mission.

FLORENCE.—ROME.—VENISE.—A Florence, M. Montanelli a prononcé, le 30 mars, un discours très-énergique pour provoquer aux Toscans qu'ils doivent se préparer à combattre ; son allocution s'est terminée ainsi : Que l'amour de la patrie nous réunisse tous en une phalange sacrée ! Toscans, on a osé nous accuser de lâcheté, nous, chez qui chaque rocher est un monument, chaque pierre un souvenir ! Pourrions-nous oublier la grandeur de nos aïeux ? Que le canon résonne, et l'Italie répondra à un second appel ! Gènes, patrie de Ballin, Rome, Venise et l'Allemagne elle-même, nous tendent une main secourable. Toscans, ou nous serons à jamais méprisables, ou à jamais glorieux !... aux armes ! aux armes !

—A Rome, on a appris que M. Rilliet Constant, de Genève, refuse le portefeuille de la guerre qui lui a été offert. L'Assemblée constituante a nommé un triumvirat, composé de MM. Mazzini, Armeïni et Saffi. Elle a suspendu l'exercice de son mandat. Là aussi on pense à se préparer à la guerre. Tous les hommes de 18 à 36 ans ont été appelés sous les drapeaux. Voici ce que l'on écrit de cette ville à l'Alba de Florence : Les nouvelles désastreuses de la guerre ne nous ont nullement abattus. Nous continuons à nous armer, confians dans la justice de notre cause et dans le développement toujours croissant de nos idées. La Toscane suit notre exemple, et, forts de notre union, nous pouvons espérer de soutenir la lutte contre nos éternels ennemis.

—On écrit de Venise que le blocus de Venise devait être repris le 4 avril ; l'ordre impérial a reçu ordre de l'exécuter de la manière la plus rigoureuse. Les avis nécessaires à ce sujet ont été adressés aux gouvernements étrangers.

CHARLES-ALBERT.—L'ex-roi de Sardaigne ne s'est point rendu à Paris, comme on l'avait un moment présumé. Il se dirige vers le Portugal et les dernières nouvelles le laissent en Espagne. On écrit de Madrid le 3 mars : Le gouvernement a reçu par dépêche télégraphique, la nouvelle de l'arrivée de l'ex-roi Charles-Albert à Saint-Sebastien. Son intention paraît être de s'embarquer dans ce port pour

se rendre à Lisbonne. Le gouvernement s'est empressé d'envoyer les ordres nécessaires aux autorités locales, pour que le prince reçoive les honneurs dus à son rang : le roi est invité d'une manière pressante à se rendre à Madrid. On pense que, gardant le plus strict incognito, il n'acceptera pas l'invitation de la cour.—Une correspondance nous donne sur le passage du vaincu de Novare à Bayonne quelques détails intéressants : Le roi a été reçu par plusieurs personnes, avec lesquelles il a eu des relations en 1823, lors du passage de l'armée française, où il servait comme simple grenadier ; Charles-Albert, alors prince de Carignan, fut mis à l'ordre de l'armée, pour sa conduite vaillante à l'attaque de Trocadéro. Une autre circonstance, plus particulière à Bayonne, a servi à faire reconnaître l'auguste voyageur au retour de l'armée d'Espagne, en 1824, un violent incendie éclata sur la place de la Liberté, dans la maison où est le café Américain. Le prince de Carignan, avec quelques aides, fut un des premiers à porter secours ; il monta sur les toits, et comme au siège de Trocadéro, paya bravement de sa personne. Charles-Albert a quitté Bayonne lundi, à midi. Sa voiture, au moment du départ, était entourée d'un grand nombre de personnes qui se sont respectueusement découverts, malgré une pluie battante, au moment où le roi a traversé la cour de l'hôtel du Commerce, où il était descendu.

BELLE-PAULIE.—On assure que le nouveau roi de Sardaigne, Victor Emmanuel, a écrit à Pie IX un billet où se trouvent ces seuls mots : "Saint-Père, le temps des erreurs est passé pour toute la Péninsule Italique. Le jour de Pâques, vous officierez dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome."

L'AUTRICHE ET LA HONGRIE.—Après bien des bruits contradictoires, on sait enfin de quel côté est resté l'avantage dans les derniers combats : les Hongrois sont maîtres d'Hermanstadt. Les journaux de Vienne confirment la nouvelle de la retraite des Russes de Transylvanie en Valachie. Le journal de Saint-Petersbourg, l'Invalide Russe, contient un récit de la bataille livrée par les Russes devant Hermanstadt : "Le colonel Scheriatin, dit ce journal, qui commandait les Russes, eût pu être le général Puchner arriverait et attaquerait l'ennemi par derrière ; mais le général Puchner n'aurait pas. Ben entra alors dans Hermanstadt. Le colonel Scheriatin se retira, en combattant et arriva au village Tolmatsch. Il parvint à s'y maintenir malgré les attaques répétées des rebelles. Dans cette affaire, les Russes ont perdu 2 officiers supérieurs et 97 soldats ; 4 officiers supérieurs et 101 soldats ont été blessés.—Le général-major Engelhardt occupe toujours Kronstadt, et le 8 mars, il a forcé les Szeklers à évacuer le district de Kronstadt et à se retirer au-delà de l'Otta."—Une division de 12,000 Russes avec 3 batteries d'artillerie, est, dit-on, en marche pour pénétrer de nouveau en Transylvanie par les défils des montagnes derrière Kronstadt. La forteresse Comorn continué à être étroitement cernée par les troupes autrichiennes. Le 2 avril, on a bombardé le vieux fort à boulets rouges. L'ennemi, lit la Gazette de Vienne, n'a résisté que faiblement. Une sortie faite par celui-ci aurait eu une issue fatale. D'autres correspondances assurent que la forteresse de Comorn, qui a toujours été regardée comme imprenable d'assaut, ne pourra être prise que par la famine.

AUTRICHE.—A Vienne, le ministère a convoqué une réunion des évêques catholiques romains de toutes les provinces de la monarchie comprise dans la partie de la 4 mars (partie relative aux garanties constitutionnelles). Cette convocation est faite pour le troisième dimanche après Pâques, et a pour but la constitution future de l'église catholique en Autriche."

LE CHOLÉRA A PARIS.—On publie chaque jour des chiffres plus ou moins exacts sur le nombre des cas de morts. D'après quelques-uns de ces relevés, on pourrait croire que depuis l'invasion du choléra, la mortalité s'est accrue dans Paris d'une manière très-sensible. Pour assurer le public des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude. Ils se rapportent au chiffre des décès constatés pendant le premier trimestre des trois dernières années, et prouvent que, depuis l'apparition du choléra, la mortalité est loin d'avoir fait des progrès sérieux.

Ainsi, en 1847, les décès, pour les mois de janvier, février et mars, se sont élevés au chiffre de 6,086
En 1848, pendant la même période, à 5,833
Et enfin, en 1849, à 5,472

Il y a donc, cette année, malgré le choléra, diminution dans le nombre des décès.

AMBASSADEUR.—On lit dans le *Moniteur* : "M. J. Buffini, dont la mission en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, de Sardaigne est terminée par l'abdication de son souverain, a été reçu par le président de la République en audience de congé."

"Le même jour, M. V. Gioberti a remis au président les lettres de S. M. le roi Victor-Emmanuel, qui l'accréditent en qualité de son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la République, ainsi que celles qui annoncent l'abdication du roi Charles-Albert et la nouvelle événement."

MORT DE MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.—L'abbé Fayet évêque d'Orléans, représentant du peuple, est mort mardi dernier, à l'âge de 62 ans des suites d'une hypertrophie du cœur. Il a succombé à huit heures du soir, entre les bras de son secrétaire l'abbé Robelin, après avoir été administré par M. le curé de Saint-Philippe-du-Roule. L'abbé Fayet assistait encore samedi à la séance de l'Assemblée. Né à Mende en 1787, nommé évêque de la métropole de Rouen en 1830, ses lumières et son zèle évangélique l'appellèrent à la cure de l'église Saint-Roch à Paris, et bientôt après à l'évêché d'Orléans. Appelé à la représentation nationale par le département de la Lozère, ses honorables collègues n'oublièrent jamais les paroles de l'abbé Fayet à propos d'une proposition faite à la tribune d'activer le plus vite possible le vote des lois organiques : "Nous sommes ici, dit-il, non pour fabriquer des lois à l'heure, mais bien pour faire des lois bonnes et réfléchies." Le chapitre d'Orléans a réclamé le

dépouilles mortelles de son évêque, dont la mort prématurée prive l'Église d'un de ses ministres les plus tolérants, l'Assemblée Nationale d'un de ses membres les plus consciencieux, et tous les pauvres d'un bienfaiteur et d'un père. On a parlé d'une visite du pasteur Coquerel, représentant du peuple, à l'abbé Fayet. Celui-ci lui aurait dit en souriant : "Ah ! mon cher collègue, je suis charmé de vous voir en core une fois en ce monde, car il est peu probable que nous nous rencontrions dans l'autre." M. Coquerel a réclaté avec une certaine amertume contre cette anecdote. Tout est, dit l'honorable pasteur, de pure imagination dans l'étrange anecdote que votre feuille a recueillie, et l'ajoute seulement à cette rectification nécessaire l'expression de ma conviction profonde, que si j'avais eu l'honneur de voir M. l'évêque d'Orléans dans ses derniers instans, il n'eût point nié à ses derniers adieux des paroles ou légères ou intolérantes, également indignes de lui."

Courier des E. U.

VISITE.—Les habitants de Londres ont définitivement fait choix des vacances de Pâques pour rendre aux gardes nationales la visite qu'ils en ont reçue l'automne dernier. Toutes les dispositions sont prises, tous les arrangements faits. Une convention pour l'aller et le retour a été faite avec les compagnies des chemins de fer de Londres à Folkestone, et de Boulogne à Paris. Demain une flottille de huit ou dix bateaux à vapeur doit transporter, de Folkestone à Boulogne, trois mille Anglais, parmi lesquels se trouveront, assure-t-on, quelques membres du parlement désireux de mettre à profit les vacances de Pâques. Tous les navires, tous les bateaux pêcheurs du port de Boulogne seront pavés à l'arrivée de la flottille anglaise. La garde nationale sera sous les armes pour conduire les visiteurs à l'Hôtel-de-Ville, où le vin d'honneur et une collation leur seront offerts par les soins des autorités, et pour les conduire ensuite au chemin de fer, d'où un train spécial les emportera pour Paris. A leur retour, la ville de Boulogne leur offrira un bal magnifique dans la salle de spectacle, où les préparatifs ont déjà commencé, et dont on se propose d'agrandir la contenance par l'adjonction de galeries en bois.

ACTES SANCTIONNÉS.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Acte pour amender et étendre l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer de jonction de Montréal à la Ligne Provinciale.

Acte pour détacher la paroisse de St. Antoine de l'Isle aux Grues de la Municipalité de l'Islet et Périgier en une Municipalité séparée.

Acte pour amender les Actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des Titres dans le Comté de Hastings.

Acte pour transférer le siège de la Municipalité Nomada Un du Comté de Rimouki de St. Patrice de la Rivière du Loup à St. Jean-Baptiste de l'Isle Verte.

Acte pour diviser le Township de Cayuga, dans le District de Niagara, en deux Townships.

Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le Bas-Canada.

Acte pour permettre l'entrée libre en Canada de certains objets de la provenance des États-Unis de l'Amérique, aussitôt que les objets semblables de la provenance du Canada, seront admis en franchise dans les États-Unis.

Acte pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels requis des membres du Clergé et autres par la seizième section de l'Acte de Recensement.

Acte pour amender et rendre permanent tel qu'amendé, l'Acte pour l'Administration des Douanes.

Acte pour prolonger d'avantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la Banque Commerciale du District de Montréal.

Acte en faveur de Joseph Richard Thompson et de Henry Jessup.

Acte pour punir les Gardes-Magasins et autres qui donnent de faux reçus pour des marchandises, ainsi que les personnes qui reçoivent des avances sur des effets et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse.

Acte pour amender l'Acte de Quarantaine.

Acte pour abroger certains actes y mentionnés et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux émigrés.

Acte pour amender les divers lois y mentionnés relatives à la nomination et aux devoirs des Inspecteurs des poids et mesures dans le Haut-Canada.

Acte pour définir les limites entre les districts de Bathurst et Johnstown.

Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la Banque de Gore, et pour augmenter le Capital de la dite Banque.

Acte pour continuer pour un temps limité l'Acte de la Législation du Bas-Canada, qui incorpore la Société Amicale de Québec.

Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la Rébellion des années mil-huit-cent-trente-sept et mil-huit-cent-trente-huit.

Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la Santé Publique, dans des cas d'urgence nécessaire.

Acte pour confirmer l'érection de certains Townships et pour d'autres fins relatives à l'érection de Townships.

Acte pour permettre à William Brandley de posséder à titre de propriété un certain terrain réservé pour un Chemin à Caledonia dans le District de l'Outaouais.

Acte pour expliquer et amender un Acte du Parlement de la ci-devant Province du Haut-Canada, passé dans la deuxième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour protéger les terres de la Couronne en cette pro-

vince, contre tous dommages et empiètements," et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet.

Acte pour autoriser Charles James Stuart, Ecuyer, à pratiquer la loi dans le Bas-Canada.

Acte pour prolonger le temps accordé à la Banque de Montréal pour augmenter son Capital.

Acte pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités.

Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à une certaine valeur.

Acte pour ériger un nouveau township qui sera composé de partie du Township de Hatley et de partie de celui de Boulton dans le Comté de Stanstead.

Acte pour diviser le Comté de Berthier, en deux municipalités, et pour d'autres fins relatives au dit Comté.

Acte pour mieux administrer la dette publique et les comptes, revenus et propriétés publiques.

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, du lieu où il est présentement tenu, en la paroisse de l'Islet.

Acte pour diviser la Municipalité de Drummond en deux Municipalités.

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, du lieu où il est présentement tenu, en la paroisse de l'Islet.

Acte pour amender la loi relative aux droits de douane.

Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les Actes du Parlement, et pour dispenser de la répétition de certaines dispositions et d'expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet et pour d'autres fins.

Acte pour amender la Charte de la Société Littéraire et Historique de Québec.

Acte pour donner à John S. MacCallum la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin, dans le township de Nelson.

Acte pour changer la ligne de division entre les Townships de Hollowell et Sophiasburg dans le District de Prince Edward.

Acte pour changer le jour où la Milice doit s'assembler annuellement pour être passé en revue et s'exercer dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer "Les Clercs Paroissiaux" ou "Catholiques de Saint-Vincent" dans le Village d'Industrie, dans le Comté de Berthier.

Acte qui pourvoit à de meilleures dispositions relativement aux Taxes à être prélevés sur les Travaux Publics Provinciaux.

Extrait de la Pétition de l'Évêque Protestant de Toronto, à l'Honorable Assemblée Législative du Canada, au sujet du Bill proposé de l'université :

"Votre pétitionnaire expose que le but de cette mesure est de renverser quelques-uns des principes les plus approuvés et les plus chers du siècle, car elle tend à établir un monopole des plus rigides et des plus opposés à l'esprit, qui de toutes choses devrait être le plus libre ; et à imposer au public trompé un genre futile d'éducation de beaucoup inférieur, sous le rapport des études et du caractère, à celle que nous pourrions facilement obtenir, si nous avions dans cette province, comme en Angleterre et en Écosse, des institutions rivales.—Votre pétitionnaire représente qu'on essaie par ce bill de légiférer pour une très petite fraction de la population du Haut-Canada, en excluant virtuellement la grande majorité de l'éducation collégiale, —fraction bruyante à cause de son ignorance, mais tout-à-fait incapable d'apprécier la valeur des saines connaissances, et qui a rarement les moyens ou l'inclination de se servir de séminaires pour obtenir une instruction respectable.—Que non seulement les membres de l'église d'Angleterre seront virtuellement exclus de toute participation dans le collège projeté, mais les catholiques romains le seront également, à cause de la proscription complète de la religion, substance et essence de toute éducation, ainsi qu'ils le déclarent dans leur pétition demandant de l'aide pour leur collège de Kingston, maintenant devant votre honorable chambre ; et il n'y a aucune bonne raison de supposer que les presbytériens ou les méthodistes, ou aucune des autres sectes nombreuses et respectables, accueilleront favorablement une institution où le nom du Seigneur ne sera jamais entendu ; et ceux qui ont des collèges en propre y tiendront plus fortement que jamais, car le gouvernement ne peut rien offrir qui vaille autant que ce que l'on veut leur faire abandonner. Leurs chartes les placent, sous le rapport honorifique, à côté des universités britanniques ; mais s'ils étaient assez indifférents à leur honneur et à leurs propres intérêts pour prêter l'oreille aux invitations de ce bill, ils tomberaient dans un mépris mérité ; heureusement, ils n'ont pas le pouvoir d'abandonner ces droits et privilèges, car ils n'appartiennent pas seulement aux officiers ou fidèles-commissaires de leurs collèges respectifs ; mais sent la propriété de toute la communauté. De là, votre pétitionnaire infère que si les méthodistes et les presbytériens conservent le pouvoir de conférer des degrés, l'église d'Angleterre ne peut être longtemps privée du même privilège.—Votre pétitionnaire expose très respectueusement, que l'opération de cette mesure renverse l'axiome reçu, que la législation doit être pour l'avantage et dans l'intérêt du plus grand nombre. Par le dernier recensement, la population du Haut-Canada est de 721,000 âmes. L'église anglicane, qui ne peut avoir de connexion avec le collège projeté, en compte 171,751. L'église romaine en compte 123,707, qui ne peuvent non plus se lier avec le collège projeté. Les méthodistes wesleyens en comptent 90,363 ; et l'église d'Écosse, 67,900. Ces deux dénominations n'ont pas besoin de ce collège, vu qu'elles en ont déjà qui leur appartiennent ; ainsi le nombre de ceux qui ne profiteront pas du collège projeté se monte à 453,711, laissant 267,279 personnes à qui cette mesure pourra être utile. Ce calcul même est trop en faveur de la mesure ; car l'église indépendante d'Écosse et à ce que croit votre pétitionnaire

mal, pour occasionner une guerre civile générale, et détruire le peu qui reste du crédit de la province...

(Du Freeholder de Cornwall, Haut-Canada.)

On allons-nous? Souffrira-t-on que quelques marchands ignorants, bigots et égoïstes, d'origine Anglaise et habitant Montréal, parce qu'ils supportent par leurs annonces quatre à cinq journaux toriens, conduisent cette province en dépit de son désir constitutionnellement exprimé?...

(Du Journal and Express d'Hamilton, Haut-Canada.)

Le temps est venu où nous devons être ou rebelles ou loyaux; il n'y a pas de milieu, et nous espérons que tous les réformistes seront du bon côté. Que ceux qui viennent de s'attirer le titre de rebelles par leurs actes sans parallèles dans l'histoire, soient les seuls à mériter ce surnom...

(Du Telegraph de Prescott, Haut-Canada.)

Nous n'eussions jamais pu croire qu'il se trouvât au milieu de nous, dans ce pays chrétien, des hommes, tellement sous l'influence des puissances de ténèbres, pour commettre un acte aussi horrible. L'esprit se révolte à la seule contemplation d'un fait aussi exécrable...

(Du Globe de Toronto, Haut-Canada.)

Réformistes du Canada, de toute nation, vous êtes la grande majorité du peuple de la province. Vous n'avez jamais besoin de lever la main contre la fiction mauraise (toriens), qui cherche à détruire vos libertés. Tout ce que vous avez à faire, c'est de vous réunir dans chaque ville et dans chaque hameau, et de passer des adresses de confiance dans le gouverneur-général et son administration. C'est-là votre strict devoir, et nous savons que vous le remplirez avec joie. Que vos assemblées soient uniquement composées de réformistes. Qu'il n'y soit offert aucune prétexte à l'émotion, car ce serait la joie de vos adversaires. Une courte adresse devra suffire. Jusqu'ici vous avez été silencieux, parce que vos représentants en parlement n'avaient pas mesurés. Aujourd'hui vous êtes appelés à agir directement en opposition aux vues des ennemis de vos droits. Ne faites pas cause commune avec les toriens; car les approbateurs de l'incendie ne sont pas pour vous de bons associés. Il y a parmi eux des hommes égarés, et chacun d'eux se joindra bientôt à vous. Assemblez-vous promptement; soyez fermes; gardez la paix, mais ne manquez pas de faire une déclaration claire et énergique de vos opinions. — Le Bruc pour toujours. — L'Union avec l'Angleterre! — Dieu sauve la Reine!!!

(Du Victorin Chronicle, Belleville, Haut-Canada.)

Nous lecteurs et tous les bons sujets et citoyens seront surpris et indignés en lisant les événements détaillés dans la feuille de ce jour; et nous sommes certain que nous ne sommes que l'interprète des sentiments de la partie paisible et loyale des sujets de S. M. en Canada, lorsque nous disons que les émeutes et la violence, qui viennent de régner à Montréal, son regardée par eux avec indignation et désapprobation. Ce sont Sir Allan MacNab, M. Boulton de Toronto et les autres membres qui agissent d'ordinaire avec eux, qui provoquent l'excitation et les assemblées qui précéderont la passage du bill d'indemnité; ce sont eux qui ont depuis entrepris le mauvais esprit; et ce sont eux, qui, pendant que les émeutes avaient lieu à Montréal, étaient fort occupés à apprendre par le télégraphe à leurs dupes dans les bourgs pourris le long des lignes comment il leur fallait agir; nous savons cela. Ces hommes connaissent que leur incapacité pour remplir des places est bien sentie parmi nous, et qu'ils sont en minorité; et en conséquence ils s'adressent à des endroits éloignés où ils ne sont pas connus, demandant de l'intervention à leur faveur.

(Du Pilot de Montréal, Bas-Canada.)

Nous avions espéré qu'avant ce jour les sentiments acrimonieux auraient disparu; mais nous avons été déçus, et d'autant plus qu'il y a raison de craindre que ceux qui dirigent l'excitation du moment sont des personnes d'influence, qui se tiennent dans l'ombre, et cachent, pour le présent, leurs intentions ultérieures. En public, ces hommes avouent, bien qu'avec beaucoup de précaution, qu'ils ont un but paisible, font jeter trois hourrahs pour la reine et se vantent grandement de leur loyauté. On peut justement supposer qu'ils ont d'autres vues. On en est déjà assez pour faire fortement soupçonner que, sous le masque de ce que l'on appelle le sentiment du Breton [Breish feili-g] se cache le désir de la séparation d'avec la Mère-Patrie. Les affaires ont pris un autre aspect. La question n'est plus de savoir si le bill d'indemnité était ou n'était pas une mesure sage et juste; mais bien de savoir si la dignité de la couronne sera soutenue, la majesté de la loi maintenue,

ou si le pays sera livré à l'anarchie. C'est une question de gouvernement ou de non-gouvernement. A une pareille époque, il est parfaitement désirable que les amis du bon ordre viennent de l'avant, avec un sentiment cordial et unanime, pour supporter le gouverneur-général et le parlement.

[Du Register de Montréal, Bas-Canada.]

La question maintenant est de savoir si une troupe d'émeutiers, dans la ville de Montréal, aura la permission de renverser le gouvernement du pays. Si le peuple veut soutenir l'autorité du gouverneur-général et le parlement, il doit prendre des mesures immédiates à cet effet. Qu'il s'assemble et déclare sa loyauté, et son amour de la paix et de l'ordre, par des résolutions appropriées, ou, s'il le préfère, par des adresses. Le gouvernement doit être soutenu.

(De l'Echo des Compagnies.)

Dans tous les cas, nous serons convaincus que la cause qui amènera la lutte n'est qu'un prétexte spécieux, et que nous avons le bon droit pour nous. Plus d'une fois dans le vieux monde eor, me dans le nouveau, notre race a connu les revers, mais elle n'a jamais connu la honte; et ce serait une honte éternelle pour nous si le nom français si glorieux dans l'Europe devait être bafoué en Amérique. Nous ne devons pas le vrai désirer cette lutte, car comme nous l'avons déjà dit elle serait terrible, mais nous ne devons pas non plus la refuser lâchement en courbant le front, si elle est inévitable. Si elle vient, que chacun lève la tête et porte la main à son cœur, et qu'il se rappelle l'orgueil de ses ancêtres et leur indomptable courage. Mais autant nous devons être fermes alors, autant nous devons être circonspects aujourd'hui; car toujours la patience est compagne de la véritable force. Nous ne pouvons donc encore aujourd'hui qu'engager nos lecteurs à espérer que tout ce fracas ne devra annoncer que la chute retentissante d'une fiction de forcés, tout en les invitant cependant à prêter une oreille attentive au bruit encore incertain que nous entendons tous.

ARRIVÉE DU STEAMER AMERICA.

Le steamer America est arrivé à Halifax le 3 du courant, après un passage de 12 jours. Les céréales avaient subi une légère hausse; la fleur était à 244 chelins; l'argent abondait en Angleterre. L'America avait à son bord £200,000 en espèces. — Le GOUVERNEMENT FRANÇAIS avait décidé d'intervenir à main armée pour rétablir le PAPA sur son trône!! Les forces nécessaires s'étaient déjà mises en marche pour Civita Vecchia. — Les Danois bloquent rigoureusement les ports allemands. — Les nouvelles de l'Inde sont favorables.

Nous aurions dû annoncer, dans notre dernière feuille, que mardi un détachement d'artillerie est parti de Québec et est arrivé à Montréal le lendemain matin. Il s'est mis en route le même jour pour se rendre à Kingston, lieu de sa destination.

Le Thistle Curling Club et la Société de St. André, de Montréal, viennent de rayer le nom de S. E. Lord Elgin qui était patron de ces sociétés. Honte à elles! Elles ne font d'ailleurs de mal qu'à leurs propres intérêts; car Lord Elgin ne peut souffrir de leurs résolutions aussi ridicules qu'elles sont pitoyables.

La Gazette de Montréal est très scandalisée de ce que les soldats en garnison en cette ville usent de leur droit de sujet anglais, et signent l'adresse au gouverneur-général et celle à la reine. Parlerait-elle ainsi si ces militaires signaient les adresses qui protègent la Gazette?

Nous lisons, dans la Gazette de Montréal d'hier, ce qui suit:

« Notre idée est d'établir la SUPREMATIE des anglosaxons; et de déclarer et maintenir de ce jour ce pays province anglaise, si l'Angleterre veut nous permettre de demeurer attachés à elle, et dans le cas contraire, de le maintenir encore province anglaise. Mais les lois Françaises, les tenures Françaises et les idées Françaises doivent disparaître!! »

Nos compatriotes libéraux, quelque soit leur origine, comprendront par-là que les archi-toriens de Montréal ont en vue de s'attaquer aux institutions même des Canadiens-Français. Ils verront que ces loyaux-là ne veulent rien moins qu'une guerre de races. Mais malgré leurs désirs, ils ne réussissent pas. Les libéraux demeureront unis; et alors se sera une lutte de libéraux et de toriens, et cette lutte sera trop inégale pour que nous puissions la redouter.

Parlant de Sir James Stuart, juge en chef à Québec la Gazette de Montréal d'hier dit: « Nous ne savons pas quels sont actuellement les sentiments du vieux vétéran; mais il n'est pas encore trop vieux, pour descendre du banc et se placer à la tête de la race anglo-Saxonne dans la province, et la guider à une sure victoire. » On voit facilement que la Gazette est tout-à-fait belliqueuse, pourtant elle prétend que tout se passera paisiblement! A d'autres.

Le Herald d'hier dit que le gouvernement se propose d'établir en cette ville un corps de police sous le contrôle de l'autorité centrale. Nous ne savons pas si tel est le cas; mais ce que nous savons, c'est qu'il serait très utile et même nécessaire d'adopter ce plan ou tout autre, afin de mettre les brigands de notre ville et ceux qui les dirigent dans l'impossibilité de régner en maîtres à Montréal, de brûler les propriétés des citoyens, etc., etc. Le public verrait donc avec joie l'adoption d'une semblable mesure, qui seule peut soustraire notre ville à la reproduction des scènes dégoûtantes que nous venons de voir.

M. Sydney Bellingham vient d'écrire une longue lettre au Morning Courier en faveur de la politique tory et contre le Ministère. On se souvient des éloges que M. Papineau donnait il y a quelque mois à la députation Irlandaise qui était allée le trouver. M. Bellingham lui rend le compliment en disant que, sur le Bill de représentation, « M. Lafontaine a été défait par M. Papineau, qui est bien supérieur (!) à M. Lafontaine comme orateur et homme d'état!!!... Nous ne pouvons pas, ajoute-t-il, toujours compter sur un homme comme M. Papineau, qui, se défilant des chaînes des préjugés, se met au dessus des érailleries (croakings) d'un Cauchon. » Nous ne savons pas comment M. Papineau reçoit ces louanges! Pour notre part, M. Belling-

ham et tous les toriens d'une part, et M. Papineau de l'autre, nous font la mine du renard et du corbeau de la fable. Les premiers font mille louanges au second sur ses votes et ses actes anti-Canadiens, afin de gagner par son moyen le fromage de leur convoitise, c'est-à-dire l'oppression des libéraux et des Canadiens-Français en particulier. Pauvre M. Papineau, quels alliés il s'est fait!!

Le Pilot de samedi annonce que le nom de M. T. S. Brown, l'ex-général de 1837, se trouve au bas de la pétition des toriens à la Reine pour demander le rappel de Lord Elgin, etc!!!

Le Herald, qui montre tant de noble indignation, parce que la Minerne et quelques autres journaux ont prétendu que les émeutiers avaient parlé de brûler les églises catholiques, ne dit rien de la tentative faite de brûler les dépendances des Sœurs-Grises. Il nous semble que, quand on a un pareil fait devant les yeux, on ne devrait pas prendre la part des misérables qui ont agi comme des êtres sans cœur ni raison.

L'Avenir de samedi dit que « loin de blâmer la conduite de M. Papineau durant ces derniers jours, il la trouve parfaitement conséquente! » Est-ce à dire que l'Avenir approuve la conduite de M. Papineau? Cependant il n'est pas « uni aux Canadiens pour résister à la fureur aveugle des ennemis de notre race; » il vient de voter contre le sentiment de la masse du peuple. Encore une fois l'Avenir approuve-t-il cette conduite-là?

Le Morning Courier de samedi annonce que 600 (!) Anglais (!!) se proposent de venir de New-York au secours de leurs compatriotes du Canada! Ce serait une grande charité; mais nous y croyons autant qu'aux Promoteurs d'or massif de la Californie.

Le Morning Courier se fait l'avocat des émeutiers et brigands qui ont commis récemment d'horribles attentats en cette ville. Il trouve qu'ils ont bien fait; jugeons-en par ses propres paroles que voici: « Nous n'excusons pas (!) les outrages; mais il y a des outrages contre les droits, aussi bien que contre les personnes; et la majorité du Parlement ayant commis les premiers, le peuple peut bien être excusé pour les derniers!! » Nous dirait-on après cela que les journaux toriens de Montréal n'excusent pas les malheureux qui ont incendié le parlement, violé la majesté des chambres et de la loi, et insulté notre gracieuse souveraine dans la Personne de Son Représentant? Il faut que le pays connaisse bien ces toriens-là, afin qu'il puisse dorénavant apprécier leurs professions de loyauté et de patriotisme.

Afin que la Gazette de Montréal, qui est très chatouilleuse (!) en ce qui touche la justice, ne puisse pas nous accuser de mal représenter ses idées et ses desseins, ainsi bien que ceux des chers loyaux dont elle est l'organe, nous avons scrupuleusement, depuis le 25 juin, donné de nombreux extraits de la dite Gazette. Nous en donnons encore aujourd'hui et nous continuerons ainsi, aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

Nos confrères de la presse tory de Montréal commencent, depuis 3 à 4 jours, à dire qu'il faut que l'excitation cesse, qu'il faut renvoyer les troupes à leurs postes ordinaires, qu'il faut oublier tout ce qui vient d'avoir lieu et travailler à la prospérité du pays. M.M. les toriens nous ont chanté cette lianie tant de fois et toujours avec si peu de bonne foi, que nous ne pouvons prendre au sérieux ce qu'ils nous répètent encore aujourd'hui. Nous pensons qu'ils n'en agissent ainsi que pour nous duper et nous endormir. Mais nous espérons que les libéraux seront plus clairvoyants, qu'ils feront tout ce que requiert la position actuelle du pays, et qu'ils se mettront constitutionnellement dans une situation telle qu'ils puissent être prêts à tous événements, et par conséquent prêts à supporter les autorités établies et à prêter main-forte à la constitution.

Il vient d'arriver à Halifax trois compagnies de l'artillerie royale pour la Nouvelle-Ecosse et le Canada.

Durant la session, il y a eu 273 bills d'introduits, dont 111 ont déjà passé dans la chambre basse.

L'hon. Colonel Bruce, frère de S. E. Lord Elgin, est parti pour l'Angleterre. Nous ne savons pas quand il se propose d'être de retour.

L'assemblée, que les toriens ont faite à Toronto et à laquelle ils ont brûlé S. E. Lord Elgin en effigie, n'était composée que de 100 à 120 individus, nous apprend le Globe.

Nous avons maintenant dans le port trois vaisseaux d'outre mer, en déchargement.

Hier, il a dû être présenté à S. E. Lord Elgin une adresse des habitants de Kingston signée par près de 2,000 personnes, une autre de Toronto signée par 3,000 personnes, et peut-être celle des habitants de Montréal signée par bien des milliers d'individus, pour témoigner de l'horreur pour les scènes de troubles et de troubles que nous venons d'avoir à Montréal, de la confiance dans Lord Elgin et son administration, et de la loyauté à S. T. Gracieuse Majesté la Reine.

Hier, la chambre d'assemblée a siégé depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P.M., dans la salle Bouscours. M. Latérière a obtenu un congé d'absence pour 10 jours. Il a été reçu deux pétitions. Après quoi, le bill pour incorporer la compagnie du pont de suspension sur le Niagara a été lu pour la 3e fois et a passé. Il en a été de même du bill de l'hon. M. Lafontaine au sujet du traité de réciprocité entre les E.-U. et le Canada pour l'arrestation des prisonniers. — M. Gagy a donné avis qu'il proposerait ce jour de nommer un comité spécial pour s'enquérir s'il y a eu des armes distribuées aux citoyens depuis 15 jours, etc., etc. C'est une motion d'une grande longueur. — Il a été ensuite expédié beaucoup d'affaires, et la chambre s'est ajournée.

On nous apprend qu'il continue à se faire de nombreuses dépositions, au sujet des derniers événements qui ont eu lieu en cette ville.

L'assemblée législative vient de prendre des arrangements avec Moses Hayes, écr., pour le loyer de sa ma-

gnifique bâtisse, en avant du théâtre royal, au coin de la place Dalhousie. C'est un local très convenable, et la chambre de séances y est beaucoup plus belle que celle que a été incendiée tout dernièrement. La chambre en a pris possession si on ans la journée d'hier.

Les adresses arrivent en grand nombre en cette ville; nous les publierons, aussitôt qu'elles auront été imprimées officiellement.

Nous apprenons avec plaisir par le Canadien d'hier que Ronald MacDonald, écr., ex-rédacteur de la Gazette de Québec, devient rédacteur en chef du Canadien. Ses talents, le connaissances et l'expérience de M. MacDonald le rendent parfaitement propre à ce nouvel emploi, et nous le voyons avec plaisir continuer à être notre confrère en journalisme, parce que nous croyons qu'il a des vues libérales et patriotiques.

Nous attirons l'attention spéciale de M.M. les curés, etc., à l'annonce de M. Workman, au sujet de graines, etc. Nous avons sous la main des catalogues fort étendus à ce sujet, qui nous font voir que M. Workman a un vaste assortiment des meilleurs grains et à bon marché. Ce monsieur vient en outre de recevoir une petite quantité de pois, qui sont connus sous le nom de « the queen of the Dwarfs ». Ce pois, pour les champs, est bien supérieur à tout ce que l'on a encore en ce pay. — Voir l'annonce.

L'encouragement qu'on continue à donner à notre feuille, en nous procurant de nouveaux abonnés, mérite d'abord nos remerciements, et nous est de plus une preuve bien flatteuse que l'on apprécie le peu que nous faisons pour la défense de la religion et de tous les bons principes.

La Feuille d'Erable pour avril nous est parvenue; merci. — Le prix en est de cinq chelins par an.

AVOCAT. — Louis Charles Boucher De Neversville, Ecr., vient d'être nommé Avocat pour le B. C. MAGISTRATS. — Les Honorables Etienne Paschal Tiché et James Wythe sont nommés Juges de Paix pour le district de Montréal.

BONS-PROVINCIAUX. — Le 4 du courant, il avait été émis pour £316,517 de Bons-Provinciaux; il y en avait pour £148,512 en circulation; il en était resté pour £168,000.

NAISSANCE.

En cette ville, hier matin, la Dame de M. F. D. Renaud, a mis au monde un fils.

MARIAGE.

En cette ville, le 30 ult., M. Chs. W. Austin, à Sarah-Ann, la plus jeune des filles de Wm. Snaith, Ecr.

DECÈS.

En cette ville, le 26 avril, Thomas Whitney, Ecr., âgé de 85 ans.

En cette ville, hier matin, Marie-Melvina, âgée de 16 mois, enfant de C. A. Leblanc, Ecuyer, avocat.

En cette ville, le 30 ult. Dame Adélaïde Lebourg, épouse de M. J. E. Tribot dit Lafontaine, âgée de 29 ans.

A Québec, le 30 avril, à l'âge de 42 ans, Dame Marie-Joseph Marie, épouse d'Alexandre Miller, Ecr.

Samedi dernier, à Ste. Foy de Québec, à l'âge de 81 ans, F. X. Belleau ancien cultivateur de la dite paroisse.

A Québec, le 6 courant, à l'âge avancé de 75 ans, Joseph Riout, ancien cultivateur de St. Nicolas.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment des Graines. LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on peut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES de FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Table listing various types of seeds: Artichauts, Asperges, Fèves, Brocoli, Betteraves, Choux-fleurs, Capucines, Concombes, Carottes, Cerfeuil, Sarrisettes, Poireaux, Laitues, Melons, Marjolaine, Moutardes, Oignons, Pois-Choux, Persils, Panais, Romarin, Raves, Rhubarbe, Citronilles, Saffran, Sauges, Choux de Savoie, Epinards, Sarrisette, Thym, Tabacs, Navet, Tomates, Fèves rouges, Betteraves blanches, etc. etc. etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 16 avril. P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AVIS

On a besoin à Rigaud d'un instituteur pour l'Ecole modèle, d'une institutrice pour l'école des filles, et de 4 instituteurs ou institutrices pour d'autres arrondissements. Les instituteurs admis à l'enseignement par le Bureau des Examineurs seront préférés.

Adresser franc de port à P. GARRAU, S. I., Rigaud.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Un d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 17 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a vu si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 20 décembre 1848.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

Le Soussigné se prête de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Hélas! ne cesse de recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargne rien pour contenter ceux qui l'honorent. Il apportera à ses relis la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend aussi bas prix que partout ailleurs.

Montréal, 21 novembre 1848.—jeo

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier, cette livraison qui contient le plus grand nombre de pages que les précédents. Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la suite de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de la Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE, Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semaine; on exige 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc., etc., etc.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleurs pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous reproduisons.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1848, dans l'ordre chronologique de notre compilation. Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, Guil. Levesque, Ch. Levesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Douce et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous remercions par ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous sommes à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retarde sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, nos amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux numéros par volume de 334 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désiraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, Mc Coy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Echo ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez M. M. Fréchet et Frères, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vezeau, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. P. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bolduc—i. Bilard—George de Boucnerville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dlle Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Girard—A. J. Giguère—P. Huot—N. D. J. Jannière—Jean Jacques Langue—Pierre Laviolette—Léonide de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Larivière—A. V. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Morin—Amédée Pajneau—Pierre Paul Chénier—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Paté—Et. Parent—Joseph Quénel—J. S. Raymond—A. S. Soulard—G. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vandelveldein et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 20 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de la Rév. Père Chénier, soumet l'occasion d'informer ses pratiques et de publier en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chénier, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

Montréal, 22 décembre 1848.—jeo.

LES MELANGES RELIGIEUX

ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHRETIENS ET DEUX. Bureau des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CET CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en ce genre. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de Justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule.

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La liste des quatre-temps; Le calcul ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examineurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à très-bas prix, xx DENTS; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en gros. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de puis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate de Très Honorables ANGES MA. DON. LL. B., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au point de vue de son élévation par ses dimensions (ayant 5 étages et 130 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue depuis l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinte, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement exigées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et saques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension, scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pendant l'année, est de 225 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient 25 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22. Les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent rencontrer des risques, sont de 21. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hotel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'entrée d'aucun élève au collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de l'enfant.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; tout-fois ils seront tenus de se conformer aux usages et à la discipline de la maison.

La discipline de l'école est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'applique à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'exactitude seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des privations, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. J. B. ROLLAND, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné annonce ses pratiques et le public en général, qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. Bre. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE ÉDITION est faite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'égide de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'imprimés à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, rue St. Vincent, No. 24. Montréal 7 mars 49.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les cessions.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudière et à chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre. Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENARD, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU No. 15, Rue St. V. en cette ville, porte voisine de la Minerne Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Oct. 1848.

L. A. HEGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NOYRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT le nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE S. articles de goût, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DE MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 7

Dix lignes et au-dessous, l'ère. insertion, 0 6

Chaque insertion subséquente, 0 1

Au-dessus de dix lignes, l'ère. insertion] chaque ligne, 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Co., Libraires

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pirc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pirc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

POS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.